

# LETTRE D'INFORMATION

## 1/ Le contrat d'assainissement CCB / SEERC-Lyonnais-SUEZ. (suite)

A la suite du décès du président de la CCB, Alain Fardella fin février 2017, l'intérim de la présidence a été assuré par M. Guy Hermitte, maire de Montgenève. Le 6 juin dernier le Conseil Communautaire a élu Mr Fromm, maire de Briançon, Président de la CCB.

En cours depuis maintenant 11 ans les problèmes posés par le contrat de DSP assainissement CCB - SUEZ restent tous présents et non résolus. Entre autres la clause financière de l'avenant n°1 (qui vise à garantir les recettes de la SEERC quand les volumes facturés diminuent) est devenue un abcès de fixation bien prévisible: nous en avons pointé le caractère inacceptable depuis l'origine.

Malheureusement depuis plusieurs mois nous n'avons pas d'informations sur la procédure intentée au Tribunal administratif par la SEERC-Lyonnais-SUEZ contre la CCB.

Nous avons demandé à être reçus par la Directrice générale des services de la CCB (arrivée à son poste en automne dernier) : sans suite à ce jour.

## SOMMAIRE

1/ Le contrat d'assainissement CCB / SEERC-Lyonnais-SUEZ (suite)

2/ La SPL – ESHD "Eau Service Haute Durance", et l'avenir du service de l'Eau. (suite)

3/ Les compteurs au Monétier (suite)



Pour manifester notre mécontentement persistant envers la SEERC, cette année encore (pour la 6ème fois !), nous avons renouvelé l'opération «règlements protestataires ». Avec succès: 70 règlements sur les seules communes de Monétier, Villar d'Arène et La Grave. Les chèques ont été envoyés directement à M. Didier Demongeot, Directeur général adjoint de Suez dans sa tour de La Défense, avec une lettre d'envoi circonstanciée (*copie disponible sur demande*).

Contrairement à l'année précédente, SUEZ a encaissé les chèques sans commentaire ni réponse à notre courrier. Rappelons qu'au cours des 12 mois précédents, nous avons envoyé 9 mails (+ 16 relances !) à M. Demongeot pour lui proposer une rencontre, sans recevoir la moindre réponse ... : ce qui donne une idée de sa conception de la relation avec les usagers, pourtant vantée dans beaucoup de documents publicitaires de son groupe.

## 2/ La SPL-ESHD «Eau-Service-Haute-Durance» et l'avenir du service de l'eau (suite)

Sur la SPL, voir notre précédente lettre d'information accessible sur notre site.

Après les deux premières réunions du COS (Comité d'Orientation Stratégique) de la SPL auxquelles nous avons participé à notre demande, ... c'est le silence complet depuis le mois de mars.

Notons toutefois qu'entre temps la CCB est devenue actionnaire de la SPL. C'est un fait important : Il ouvrira à la CCB la possibilité, le moment venu (d'ici 2020) et si elle le décide, de confier à la SPL la distribution de l'eau potable sur l'ensemble des 13 communes de son ressort.

### 3/ Les compteurs au Monétier. (suite)

Le processus d'installation des compteurs s'est poursuivi. Nous avons participé aux travaux du Comité de pilotage (COFIL) institué par la municipalité, ... mais avec un désenchantement certain (lisez notre note à ce sujet, en document attaché) !

Le résultat des courses est qu'un nouveau barème de tarification pour l'Eau a été adopté par le conseil municipal du 10 mai dernier: pour les usagers domestiques, et par unité de logement (UL) le prix annuel comportera une partie fixe de 109 euros HT (dont 35 euros de contribution au coût d'installation des compteurs, montant qui sera facturé pendant 10 ans) et une partie variable de 0,45 euros HT par m<sup>3</sup> consommé.

A titre d'exemple, le coût de l'eau potable (TTC, hors Agence de l'eau) pour 90m<sup>3</sup> (estimation raisonnable pour une famille de 4 personnes à l'année) sera de 157,72€ contre 69,61 € auparavant ! A cela s'ajouteront, comme auparavant, les « contributions à l'Agence de l'eau ».

En réunion du « COFIL » nous avons fait valoir qu'une telle augmentation considérable est un problème pour les usagers à revenu modeste. Cette observation n'a pas suscité d'intérêt des élus, qui comptent sur la baisse (probable mais provisoire) de la partie assainissement de la facture, pour atténuer le coup.

Il n'y aura pas de "compteurs verts" mais un tarif "agricole" pourra être appliqué sur demande et sous réserve d'installation d'un compteur particulier par l'utilisateur. La consommation correspondante ne payera pas d'assainissement .

Affaire à suivre encore et toujours ..

## 4/Adhérez/réadhérez pour 2017

Vos adhésions, celles de vos voisins et amis, ont toute leur importance. Pour soutenir nos actions en faveur du service public contrôlé par les élus et les usagers, merci de remplir le bulletin ci-joint et de le renvoyer avec votre chèque à : ESB Mairie, 05220 Le Monétier.

Vous pouvez aussi répondre par e-mail et régler par virement bancaire.

Le Conseil d'administration d'ESB



Eau Secours Briançonnais  
CIC Lyonnaise de banque  
IBAN: FR76 1009 6182 1200 0397 0570 197



[contact@esb-briancon.org](mailto:contact@esb-briancon.org)



[esb-briancon.org](http://esb-briancon.org)

